

# TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

## CONFÉRENCE DES PARTIES PRENANTES DU RHÔNE



26 janvier 2024



# Ordre du jour

- La planification écologique et sa démarche de territorialisation
- Enjeux pour le département
- Échanges
- Prochaines étapes



# Ordre du jour

- **La planification écologique et sa démarche de territorialisation**
- Enjeux pour le département
- Échanges
- Prochaines étapes

# Rappel des étapes précédentes

**25 septembre 2023**

Annnonce par le Président de la République de la feuille de route du gouvernement en matière de transition écologique



**29 septembre 2023**

Circulaire Première Ministre « Mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique »

Prévoit l'organisation de COP régionale en 4 étapes :

- 1/ établir un diagnostic partagé du territoire
- 2/ conduire un débat
- 3/ partager à l'échelle des territoires infra-régionaux
- 4/ établir une feuille de route régionale à horizon 2030

**21 décembre 2023**

Lancement COP Auvergne Rhône Alpes



# La planification écologique doit désormais être déclinée dans les territoires

**Un enjeu d'appropriation** des objectifs et des défis qu'ils représentent, à tous les échelons et par tous les acteurs

**Un enjeu de mobilisation** de l'ensemble des collectivités territoriales et, avec l'aide de celles-ci, des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré

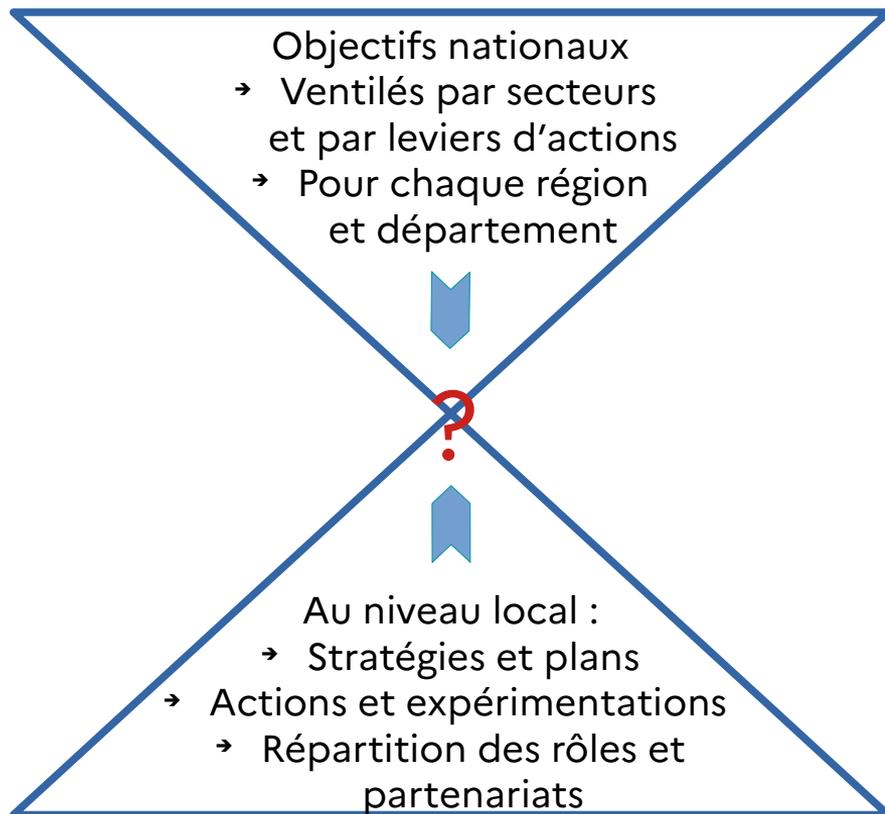
La planification ne réussira que si elle associe étroitement les territoires et tous les niveaux de collectivités. D'une part parce qu'une partie des leviers et des moyens nécessaires pour réaliser les actions de la planification relève de leurs champs de compétences ; d'autre part parce que de nombreuses collectivités se sont engagées de longue date sur ce chemin et que les initiatives locales existantes sont une source d'actions et d'inspiration.

**Un objectif d'accélérer la mise en œuvre** des actions car l'objectif est de faire autant d'ici 2030 qu'au cours des 30 dernières années

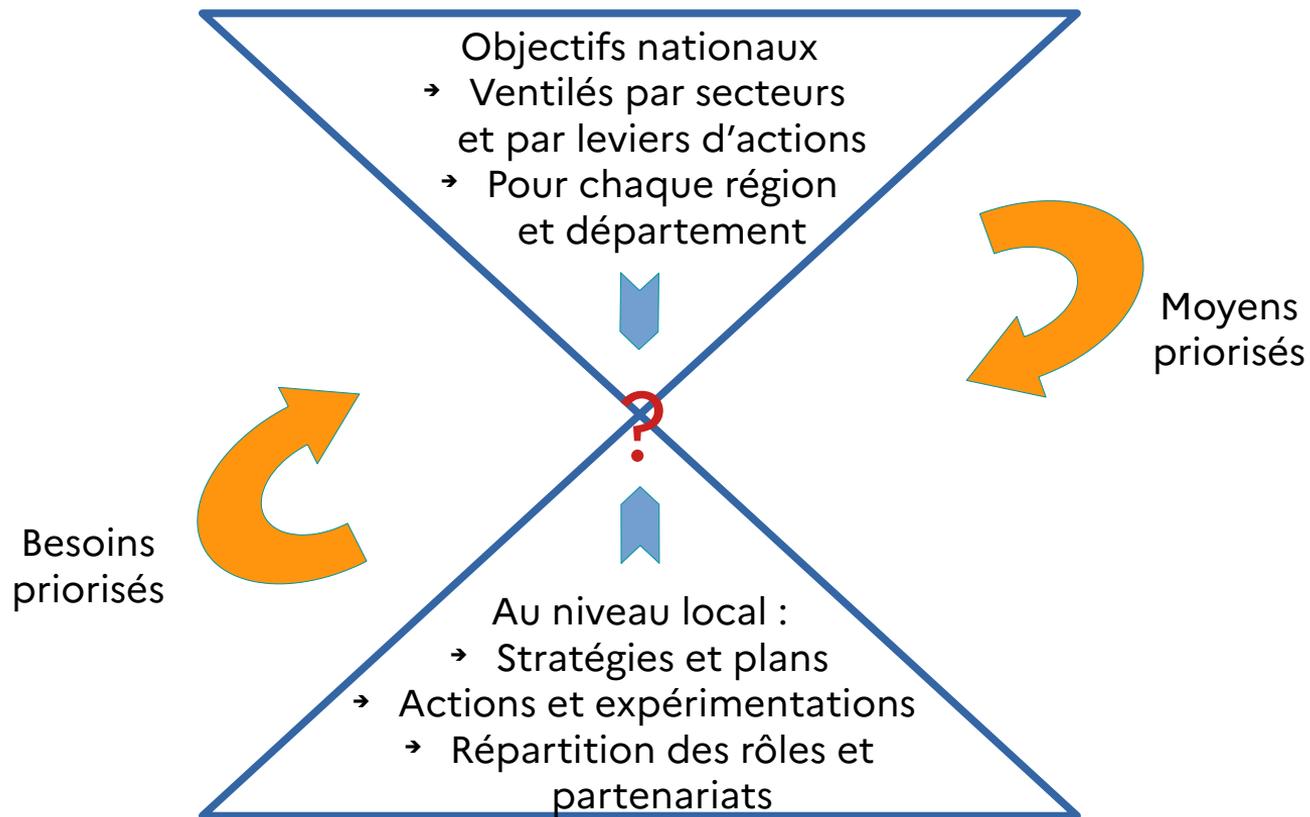
Circulaire PM du29/09/2023

**Un enjeu de priorisation** des chantiers à horizon 2030, pour assurer une efficacité de l'action collective et de chacun : en intégrant tous les volets de la planification écologique, les spécificités des territoires, et les dynamiques existantes

# Converger sans tarder : le principe du sablier



# Converger sans tarder : le principe du sablier



# Vue d'ensemble de l'articulation des démarches régionale et départementales



Niveau régional

Niveau départemental



Consultation du territoire et priorisation de l'action

Déclinaison opérationnelle

Feuille de route régionale à horizon 2030

# Vue d'ensemble de l'articulation des démarches régionale et départementales



Niveau régional

COP AuRA  
Enjeux régionaux  
Tenue le 21/12/2023

COP  
AuRA  
Feuille de route régionale



Niveau départemental



Consultation du territoire et priorisation de l'action

Déclinaison opérationnelle

Feuille de route régionale à horizon 2030

# Vue d'ensemble de l'articulation des démarches régionale et départementales



Niveau régional

COP AuRA  
Enjeux régionaux  
Tenue le 21/12/2023

COP AuRA  
Feuille de route régionale



Niveau départemental



COP 69  
Enjeux départementaux  
Réunion le 26/01 janvier  
+ contributions avant le 15/02

COP 69  
Priorités  
Actions  
Rôles  
Besoins

Consultation du territoire et priorisation de l'action

Déclinaison opérationnelle

Feuille de route régionale à horizon 2030

# Vue d'ensemble de l'articulation des démarches régionale et départementales



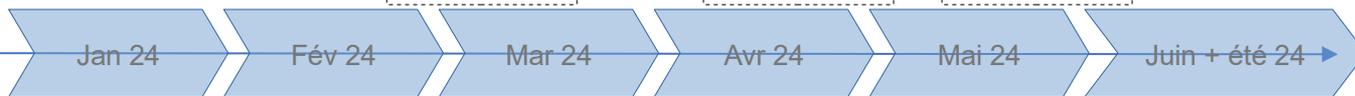
Niveau régional

COP AuRA  
Enjeux régionaux  
Tenue le 21/12/2023

6 GT sectoriels  
(bâti., transp., énergie/déchets, indus., agri./alim./forêt, biodiv./ressources)

Réunion n°1   Réunion n°2   Réunion n°3

COP AuRA  
Feuille de route régionale



Niveau départemental



COP 69  
Enjeux départementaux  
Réunion le 26/01 janvier  
+ contributions avant le 15/02

COP 69  
Priorités  
Actions  
Rôles  
Besoins

Consultation du territoire et priorisation de l'action

Déclinaison opérationnelle

Feuille de route régionale à horizon 2030

# Vue d'ensemble de l'articulation des démarches régionale et départementales



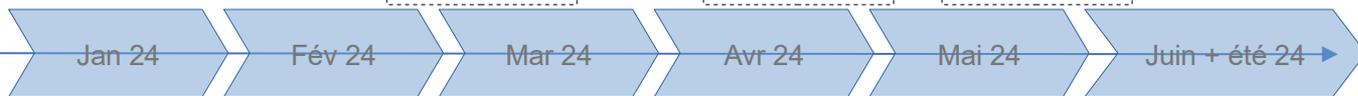
Niveau régional

COP AuRA  
Enjeux régionaux  
Tenue le 21/12/2023

6 GT sectoriels  
(bâti., transp., énergie/déchets, indus., agri./alim./forêt, biodiv./ressources)

Réunion n°1  
Réunion n°2  
Réunion n°3

COP AuRA  
Feuille de route régionale



Niveau départemental



COP 69  
Enjeux départementaux  
Réunion le 26/01 janvier  
+ contributions avant le 15/02

Réunion Industrie  
Réunion Transports

COP 69  
Priorités  
Actions  
Rôles  
Besoins

Consultation du territoire et priorisation de l'action

Déclinaison opérationnelle

Feuille de route régionale à horizon 2030

# Vue d'ensemble de l'articulation des démarches régionale et départementales



Niveau régional

COP AuRA  
Enjeux régionaux  
Tenue le 21/12/2023

6 GT sectoriels  
(bâti., transp., énergie/déchets, indus., agri./alim./forêt, biodiv./ressources)

Réunion n°1

Réunion n°2

Réunion n°3

COP AuRA  
Feuille de route régionale



Niveau départemental



COP 69  
Enjeux départementaux  
Réunion le 26/01 janvier  
+ contributions avant le 15/02

Réunion Industrie

Réunion Transports

COP 69  
Priorités  
Actions  
Rôles  
Besoins

Consultation du territoire et priorisation de l'action

Déclinaison opérationnelle

Feuille de route régionale à horizon 2030



# Ordre du jour

- La planification écologique et sa démarche de territorialisation
- **Enjeux pour le département**
- Échanges
- Prochaines étapes

# La démarche COP régionale : étape 1



RÉALISER UN  
DIAGNOSTIC  
PARTAGE 2023 DU  
TERRITOIRE



CONDUIRE  
UN DEBAT



CHOISIR LES  
ACTIONS A MENER  
A L'ÉCHELLE  
INFRAREGIONALE



ÉTABLIR UNE  
FEUILLE DE  
ROUTE  
RÉGIONALE 2030

3 axes de travail :

- la préservation de la biodiversité
- la gestion des ressources naturelles,
- et la décarbonation (réduction des émissions de GES).

# Le diagnostic porte sur 43 leviers concernant 10 thématiques...

## Transport de voyageurs

1. Véhicules électriques
2. Bus et cars décarbonés
3. Réduction du besoin de déplacements
4. Covoiturage
5. Report modal
6. Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

## Transport de marchandises

7. Fret décarboné et multimodalité
8. Efficacité et sobriété logistique

## Bâtiments

- Résidentiel*
9. Sobriété et isolation
  10. Suppression des chaudières au fioul
  11. Changement de chaudière gaz
- Tertiaire*
12. Sobriété et isolation
  13. Suppression des chaudières au fioul
  14. Changement de chaudière gaz

## Energie

15. Electricité renouvelable
16. Biogaz
17. Réseaux de chaleur décarbonés

## Industrie

18. Grands sites industriels
19. Industrie diffuse
20. Produits bois

## Agriculture et sols

21. Changements de pratiques de fertilisation azotée
22. Elevage durable
23. Gestion des puits forestiers
24. Gestion des haies
25. Gestion des prairies
26. Pratiques stockantes
27. Sobriété foncière
28. Bâtiments & Machines agricoles

## Espaces naturels

29. Points noirs prioritaires de continuité écologique
30. Surface en aire protégée
31. Forêts sous gestion durable
32. Restauration des habitats naturels
33. Réduction de l'usage des phytos
34. Agriculture biologique et de HVE

## Alimentation

35. Loi Egalim

## Eau

36. Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
37. Protection des zones de captage d'eau
38. Désimperméabilisation des sols

## Déchets

39. Captage de méthane dans les ISDND
40. Valorisation matière des déchets
41. Prévention des déchets
42. Mise en décharge
43. Taux de collecte

...et chaque levier se décline en actions (>150) qui mobilisent toutes les parties prenantes.

# Exemple des actions existantes permettant d'actionner le levier n°36 : « Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau »

## Rôle des collectivités :

- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...)
- Tarification adaptée aux enjeux
- Suivi des prélèvements par la mise en place de compteurs
- Communication et sensibilisation aux enjeux
- Mise en place et suivi d'un plan de résorption des fuites
- Enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

## Rôle des filières / entreprises:

- Intégration d'objectifs de sobriété en eau et investissements liés
- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments et les autres usages
- Hausse de la réutilisation d'eaux usées traitées
- Diminution des besoins pour la production d'électricité (passage en circuit fermé...)
- Reconception des systèmes agricoles (cultures, pratique, irrigation de précision)

## Rôle de l'Etat:

- Information et sensibilisation du grand public
- Réglementation et accompagnement des acteurs industriels dans la réduction de consommation et réutilisation des eaux usées traitées
- Réglementation et accompagnement de la filière agricole dans les changements de pratique de consommation d'eau
- Mise en place de stockages d'eau pour limiter les usages en période d'étiage
- Accompagnement ou mise en œuvre des projets labélisés « solutions fondées sur la nature »
- Restrictions d'usages en période de crise

## Rôle des citoyens :

- Utilisation raisonnée de l'eau, notamment en période estivale
- Installation de systèmes d'économie d'eau
- Récupération d'eaux pluviales pour les usages adaptés (arrosage...)

# Préservation de la biodiversité et gestion des ressources en région Auvergne Rhône-Alpes

## A vous de jouer !

Rendez-vous sur [klaxoon.com](https://klaxoon.com) >> Menu >> Rejoindre (ou Join) >>  
Code : MTXQN8Z

## Question n°1

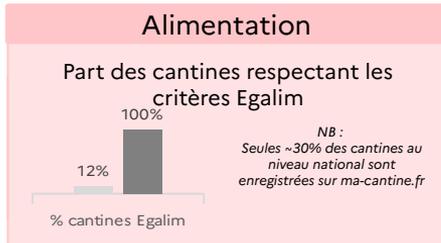
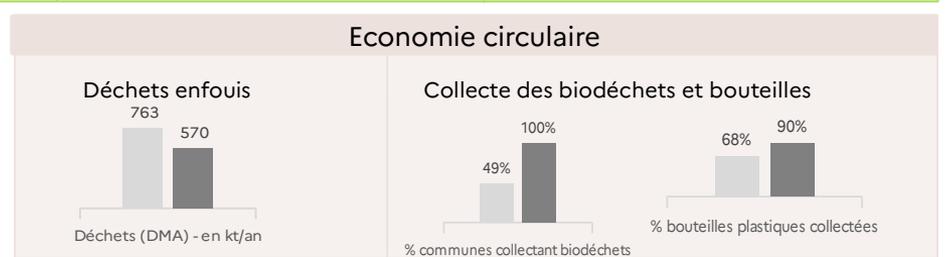
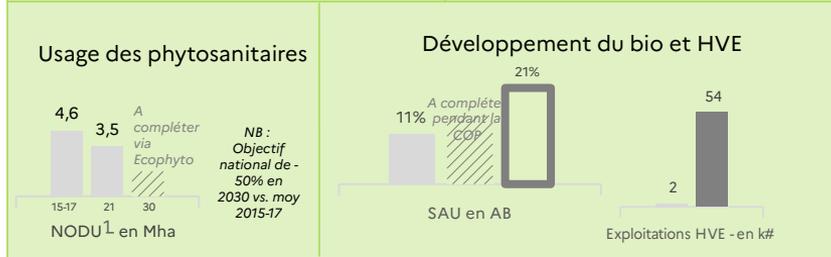
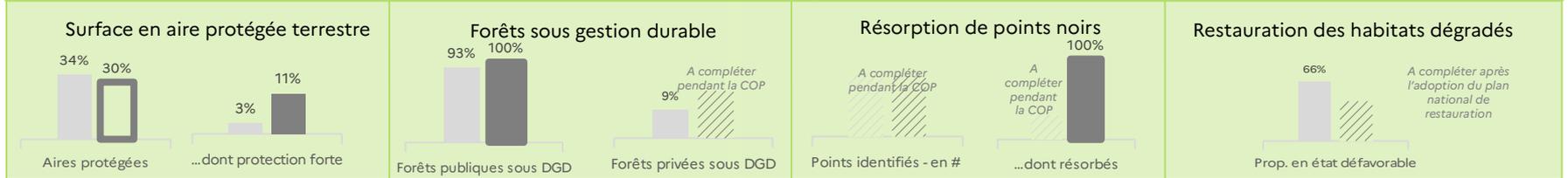
> D'après vous, quel est l'objectif fixé à l'échelle régionale sur la collecte des biodéchets (en nombre de communes)

## Question n°2

> Alors que la région a déjà dépassé l'objectif national sur les surfaces protégées (déjà 34 % sur 30 % visés), quel est selon vous l'effort à fournir en termes de protection fortes ?

# Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Auvergne-Rhône Alpes

## Préservation des espaces naturels

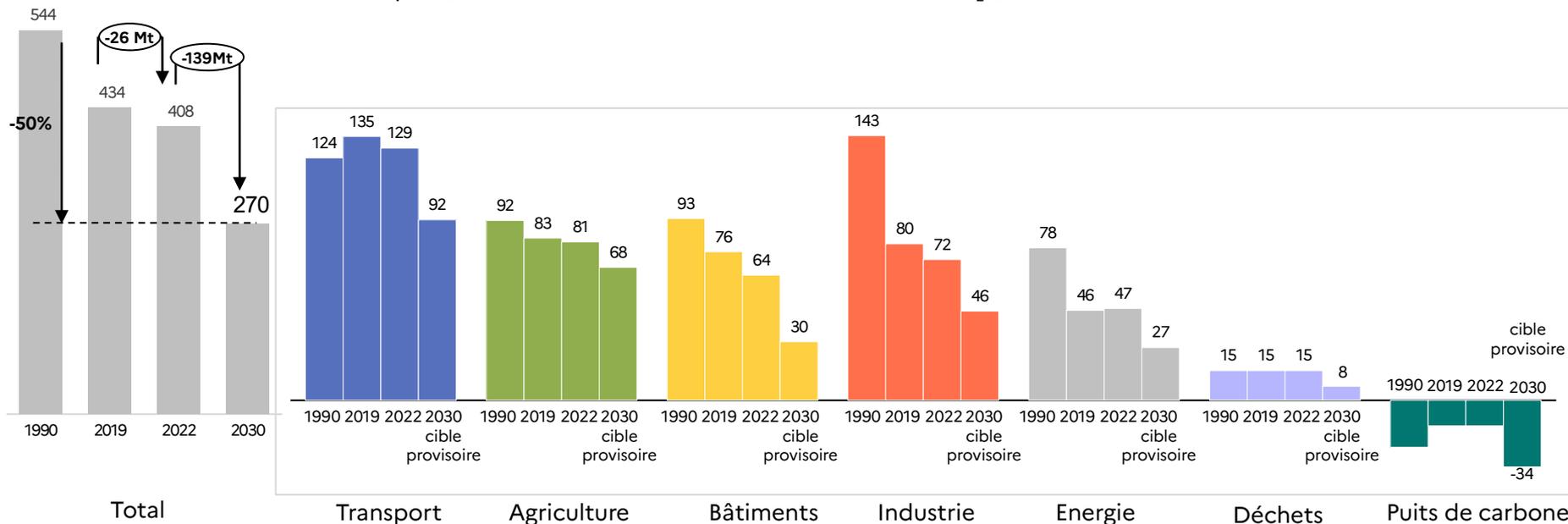


■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22)   ■ Objectif régionalisé indicatif à 2030   □ Objectif national ou supra-régional

# Décarbonation : réduction des émissions de GES

Pour atteindre la cible des engagements européens en 2030, l'ensemble des secteurs sont mis à contribution ... car il va falloir réduire autant nos émissions d'ici 2030 qu'au cours des 30 dernières années !

Émissions annuelles domestiques (hors soutes) de Gaz à Effet de Serre (en MtCO<sub>2</sub>e) au niveau national

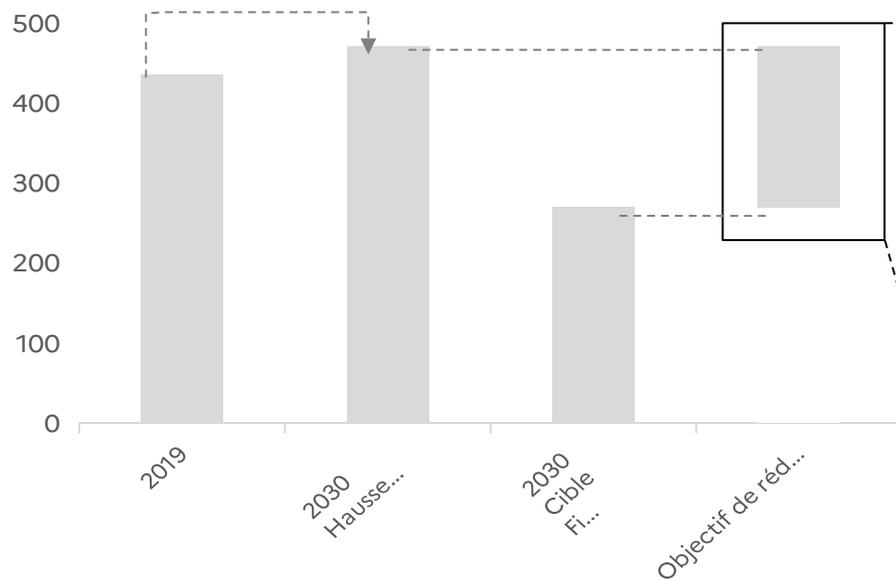


Sources : CITEPA ; Note : Transports hors soutes internationales (25MtCO<sub>2</sub> en 2019); la cible "puits de carbone" est imposée par le règlement européen LULUCF

# Vision nationale des efforts de réduction des émissions nécessaires à l'atteinte des objectifs 2030

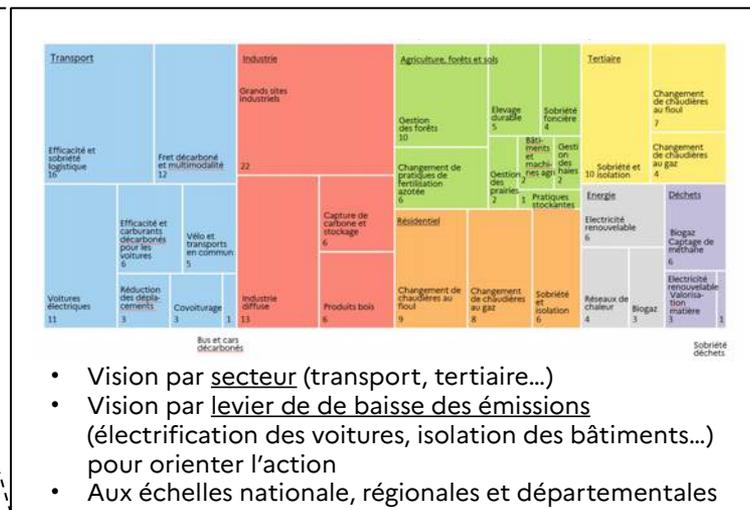
L'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030...

Émissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES, en MtCO<sub>2</sub>e



...a été décliné en leviers de décarbonation par la planification écologique

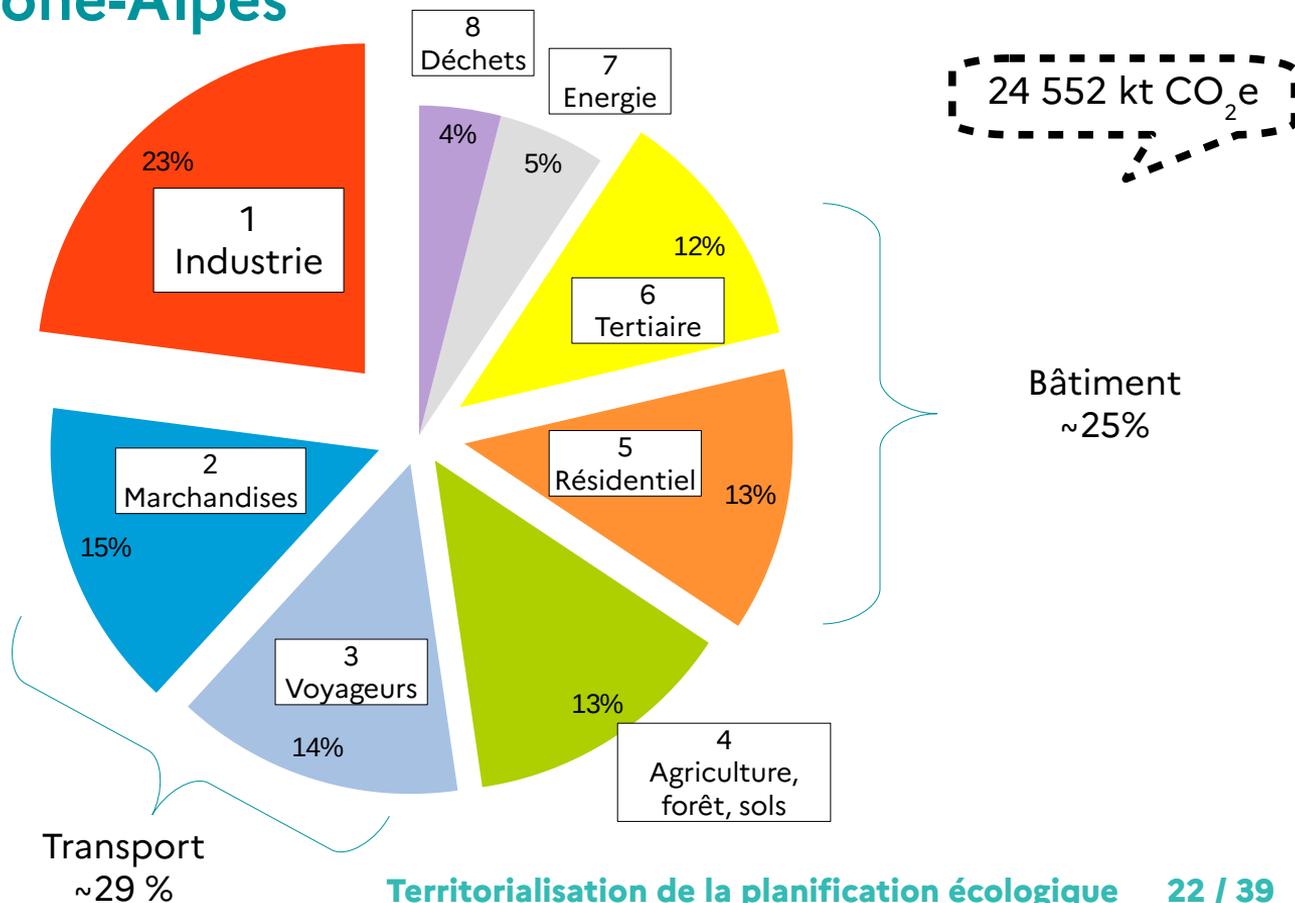
Panorama des leviers national



- Vision par secteur (transport, tertiaire...)
- Vision par levier de baisse des émissions (électrification des voitures, isolation des bâtiments...) pour orienter l'action
- Aux échelles nationale, régionales et départementales

Les panoramas régionaux et départementaux des leviers permettent d'engager la discussion au niveau local afin de s'accorder sur les ordres de grandeur, les priorités...

# Panorama des secteurs de décarbonation pour la région Auvergne Rhone-Alpes



# Décarbonation dans le Rhône

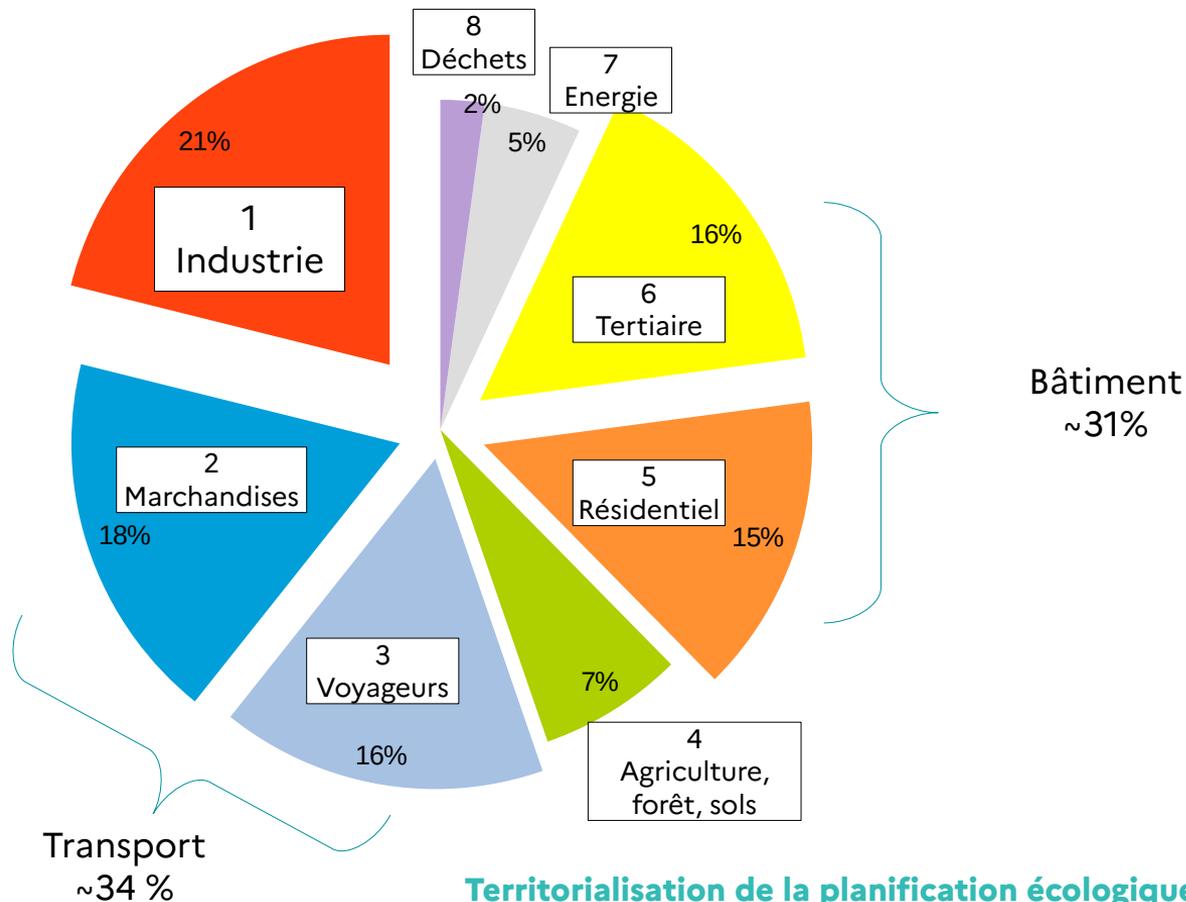
## A vous de jouer !

Rendez-vous sur [klaxoon.com](https://klaxoon.com) >> Menu >> Rejoindre (ou Join) >>  
Code : MTXQN8Z

## Question n°3

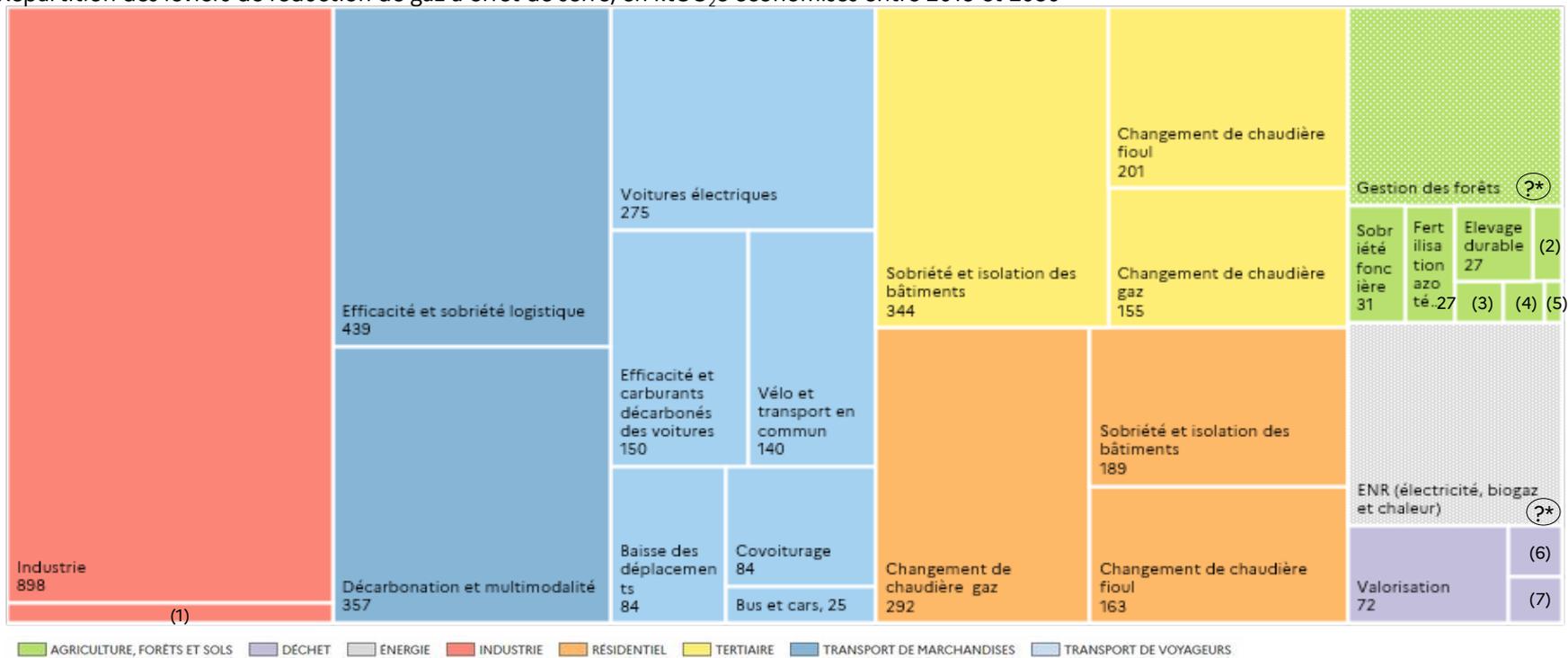
> Les 6 principaux leviers de décarbonation dans le Rhône représente près de 60 % des efforts attendus. Saurez-vous les classer par ordre décroissant (en commençant par le plus conséquent) ?

# Panorama des secteurs de décarbonation pour le Rhône



# Panorama des leviers de décarbonation pour le Rhône

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030

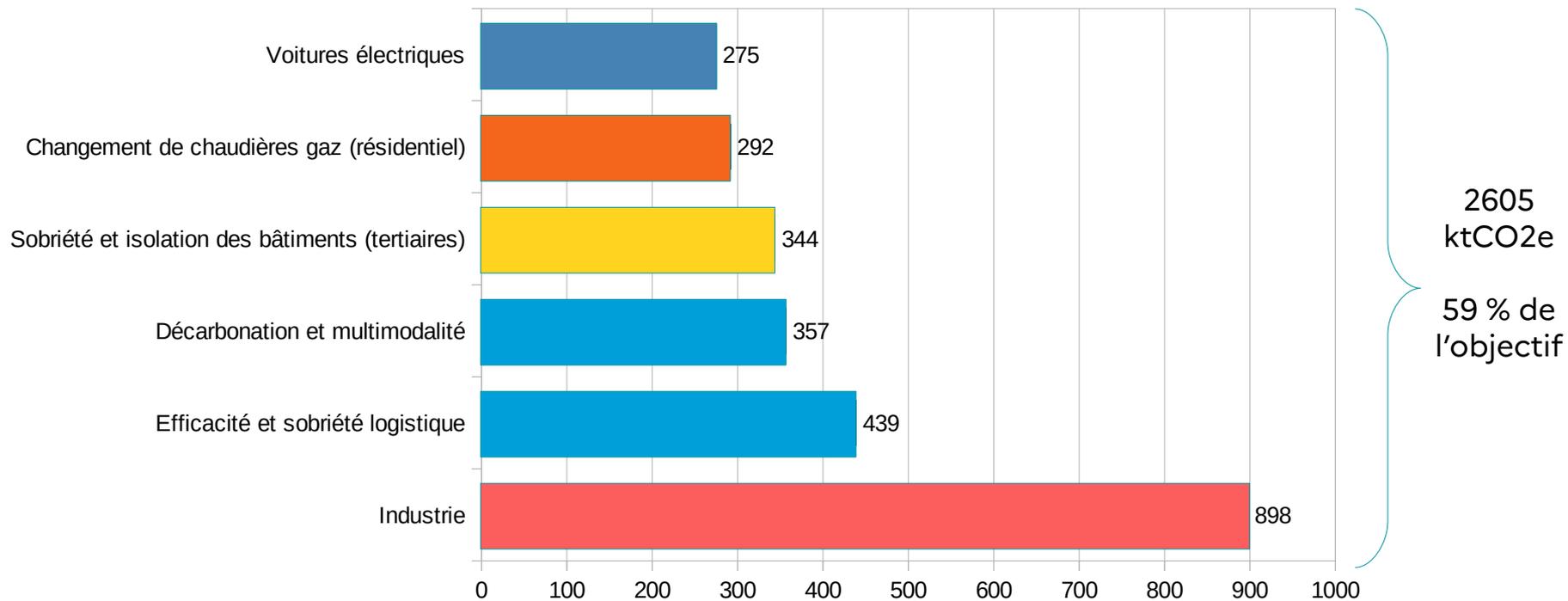


(1) Produits bois : 29 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 10 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Gestion des prairies : 9 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 8 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Pratiques stockantes : 3 ktCO<sub>2</sub>e.

(6) Prévention des déchets : 12 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Captage de méthane : 11 ktCO<sub>2</sub>e.

\* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

# Principaux leviers de décarbonation pour le Rhône



# Décarbonation dans le Rhône

## A vous de jouer !

Rendez-vous sur [klaxoon.com](https://klaxoon.com) >> Menu >> Rejoindre (ou Join) >>  
Code : MTXQN8Z

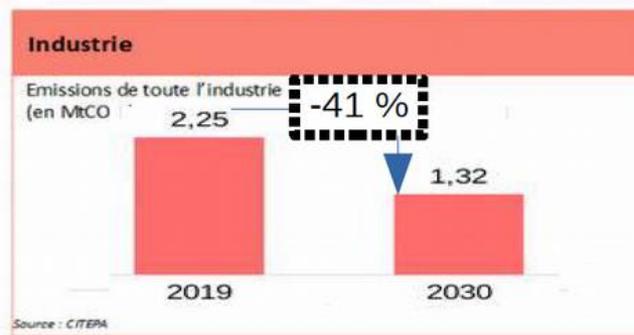
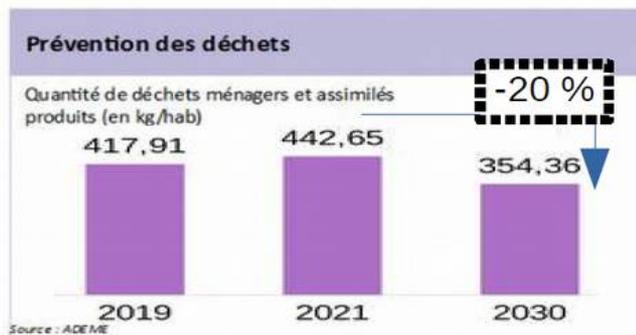
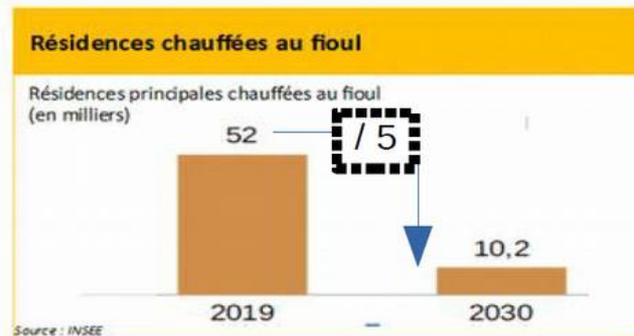
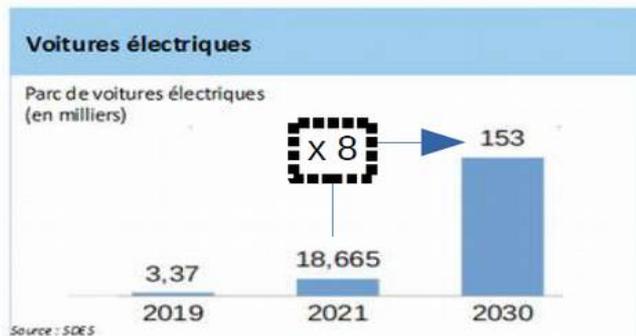
## Question n°4

> D'après vous, à quoi correspondent ces objectifs en matière d'électrification du parc de véhicules ?

## Question n°5

> De nombres de chaudières au fioul à remplacer par un autre type de chaudière ?

# Les objectifs représentent des marchés importantes : ils justifient la nécessité d'une planification coordonnée !



Exemples d'ordres de grandeur départementaux sur 4 leviers de décarbonation (DDT du Rhône)



# Ordre du jour

- La planification écologique et sa démarche de territorialisation
- Enjeux pour le département
- **Échanges**
- Prochaines étapes

# Vision du Conseil régional

# Vision du Conseil départemental

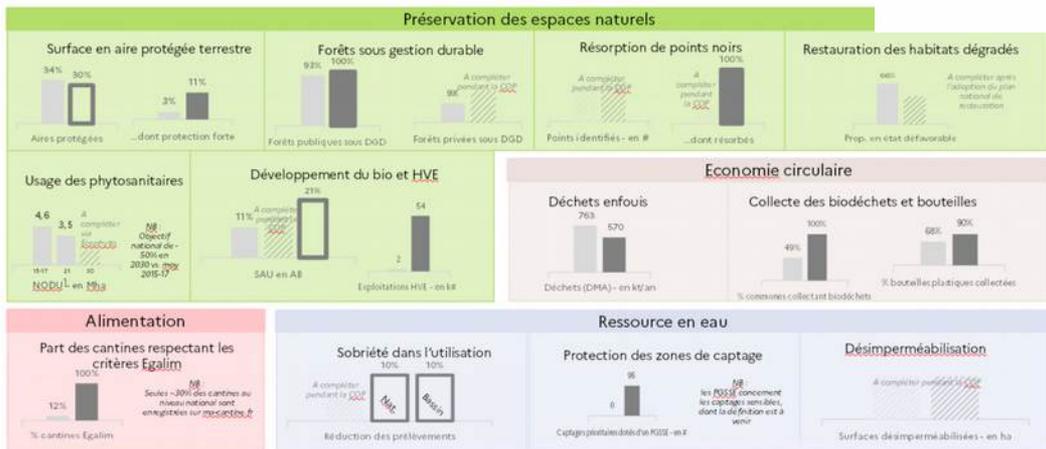
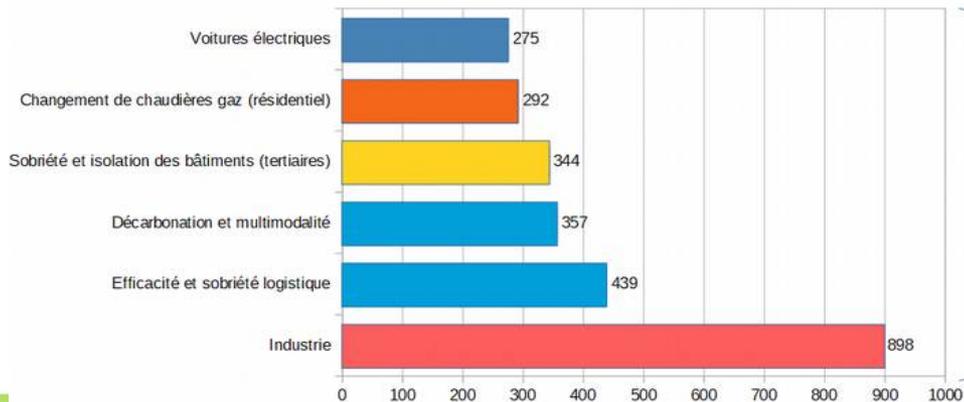
# Vision de la Métropole de Lyon

# La parole est à vous !

Quelles actions font d'ores et déjà écho à ces leviers ?

Quels spécificités territoriales prendre en compte pour ajuster ces équilibres ?

AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS DÉCHET ÉNERGIE INDUSTRIE RESIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT DE MARCHANDISES TRANSPORT DE VOYAGEURS



Quelle déclinaison à l'échelon départemental ?

■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif à 2030 □ Objectif national ou supra-régional



# Ordre du jour

- La planification écologique et sa démarche de territorialisation
- Enjeux pour le département
- Échanges
- **Prochaines étapes**

# Vue d'ensemble de l'articulation des démarches régionale et départementales



Niveau régional

COP AuRA  
Enjeux régionaux  
Tenue le 21/12/2023

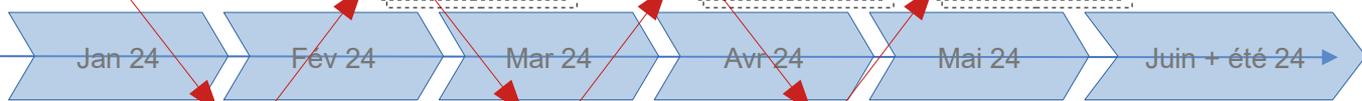
6 GT sectoriels  
(bâti., transp., énergie/déchets, indus., agri./alim./forêt, biodiv./ressources)

Réunion n°1

Réunion n°2

Réunion n°3

COP AuRA  
Feuille de route régionale



Niveau départemental



COP 69  
Enjeux départementaux  
Réunion le 26/01 janvier  
+ contributions avant le 15/02

Réunion Industrie

Réunion Transports

COP 69  
Priorités  
Actions  
Rôles  
Besoins

Consultation du territoire et priorisation de l'action

Déclinaison opérationnelle

Feuille de route régionale à horizon 2030

# Différentes façons (complémentaires) de contribuer à l'élaboration de la feuille de route régionale

## Avant le 15 février : participer au diagnostic territorial de la COP

- Participer à la 1ère réunion COP'69 du 26 janvier (niveau supra-communal)
- Pour les collectivités : Remplir et renvoyer l'outil diagnostic (tableur)
- Pour toutes et tous : Faire une contribution libre

à [cop@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](mailto:cop@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)  
+ copie à [ddt-scat@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-scat@rhone.gouv.fr)

## En février - mars :

- Demander à participer aux groupes techniques sectoriels départementaux (industrie / transports) en écrivant à [ddt-scat@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-scat@rhone.gouv.fr)

## En avril :

- Participer à la 2<sup>e</sup> réunion de la COP'69

## En continu :

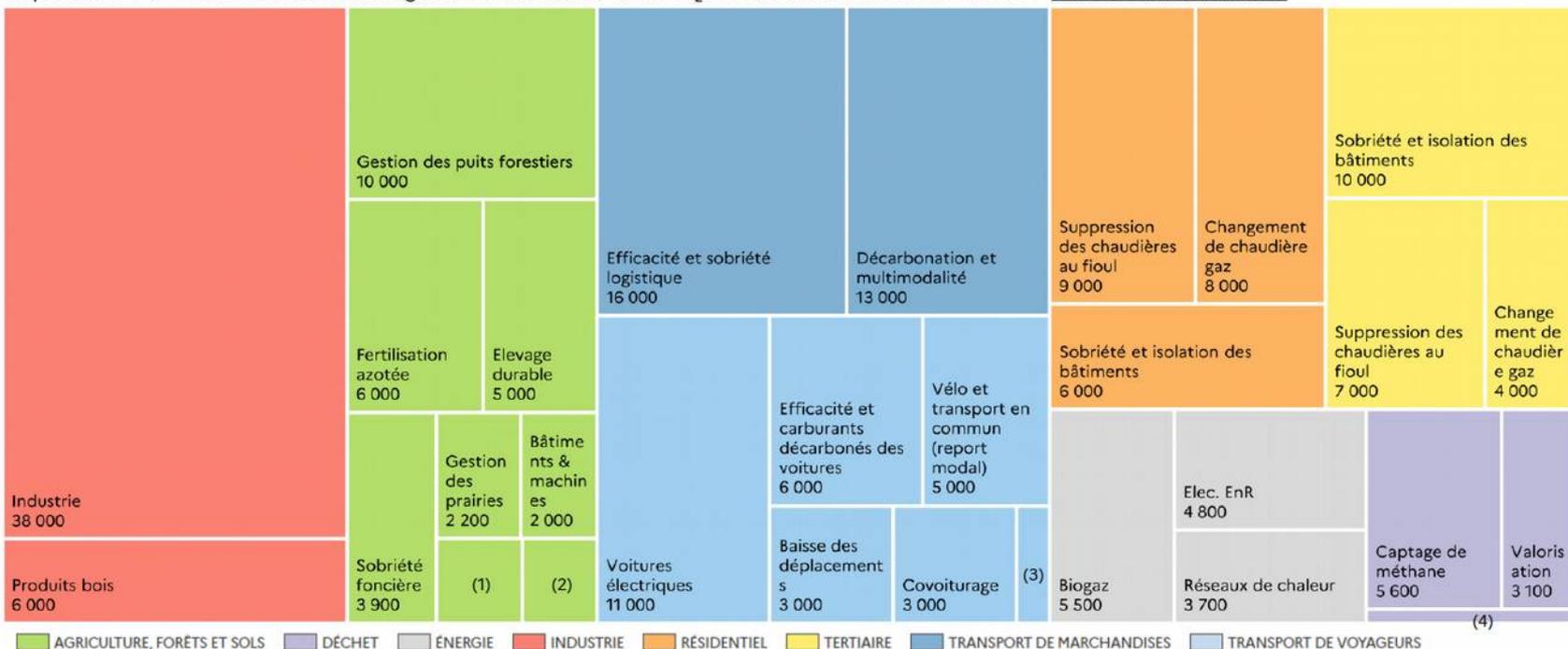
- Prendre l'attache des services de l'État en écrivant à [ddt-scat@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-scat@rhone.gouv.fr)

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

# Panorama des leviers de décarbonation à l'échelle nationale

## Panorama des leviers de décarbonation adapté à la territorialisation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030 - SNBC Version Run 1 bis

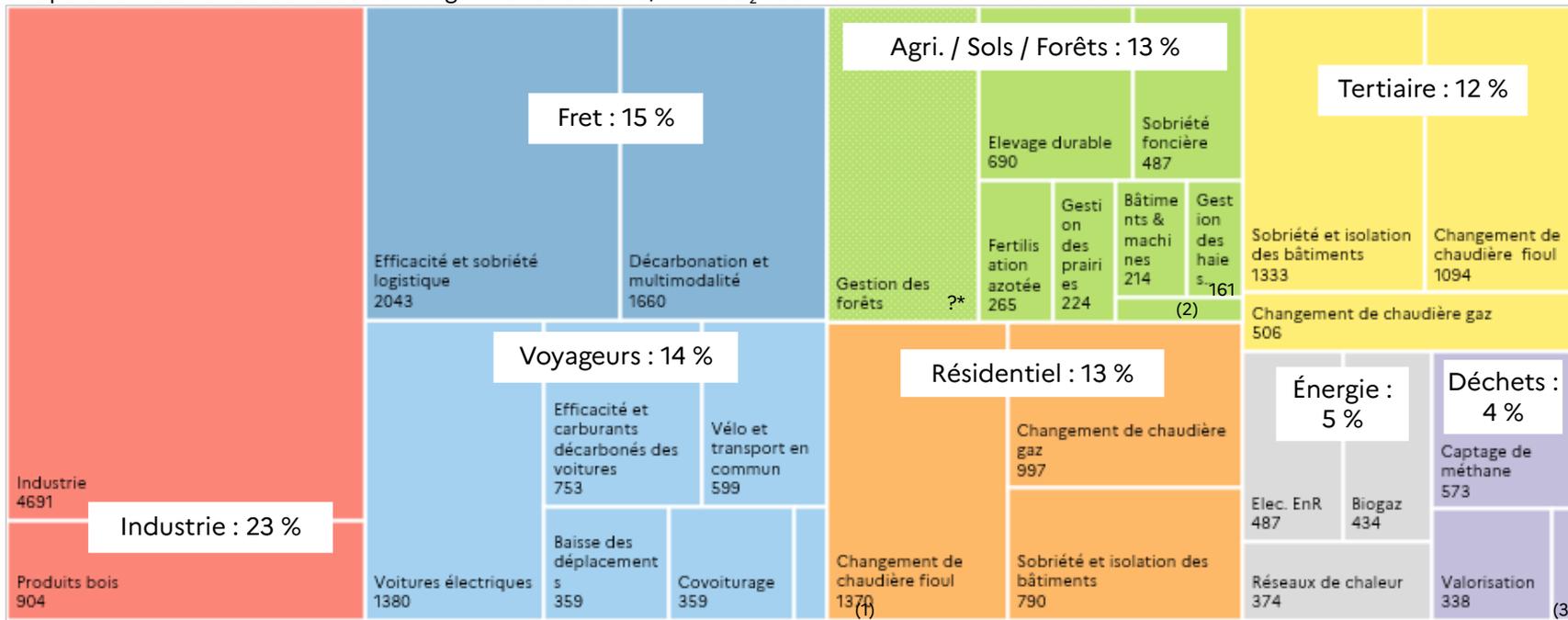


(1) Gestion des haies : 1500 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Prévention des déchets : 600 ktCO<sub>2</sub>e.

# Panorama des leviers de décarbonation en Auvergne-Rhône-Alpes

24 552 kt CO<sub>2</sub>e

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS DÉCHET ÉNERGIE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT DE MARCHANDISES TRANSPORT DE VOYAGEURS

(1) Bus et cars décarbonés : 97 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Pratiques stockantes : 82 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Prévention des déchets : 67 ktCO<sub>2</sub>e.

\* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts